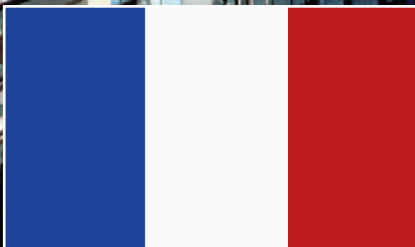


DER LANDTAG



NORDRHEIN-WESTFALEN

Visite du Parlement de Rhénanie du Nord-Westphalie

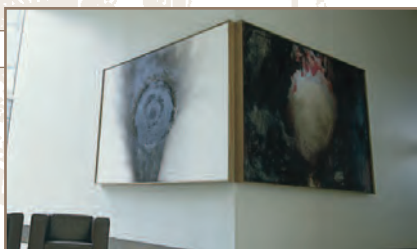


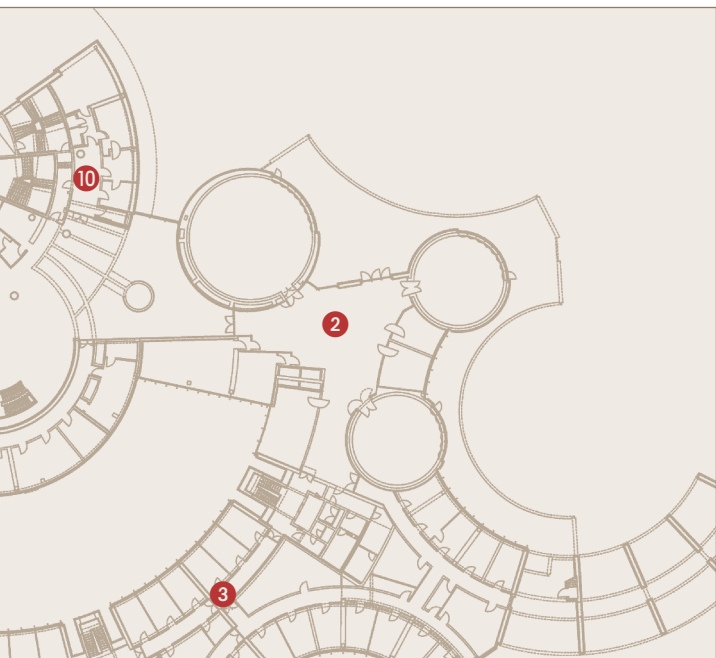


Foyer

Vous vous trouvez à présent dans le « Hall des Citoyens » (1) du Parlement de Rhénanie du Nord-Westphalie. Ce foyer, abondamment illuminé par la lumière du jour, se situe au centre du Parlement, achevé en 1988, et permet d'accéder à tout le bâtiment. Au rez-de-chaussée, à droite comme à gauche, se trouvent des salles de réunion de dimensions différentes qui se regroupent autour de petits vestibules (2). Ces salles accueillent les commissions de spécialistes, les groupes de

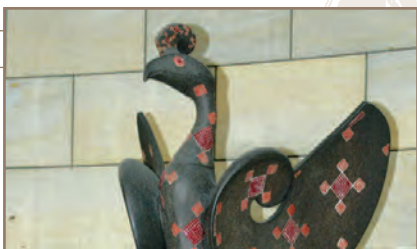
travail et les séances des groupes parlementaires. Des bureaux (3) pour les groupes parlementaires et l'administration du Parlement y sont rattachés. Les sujets des deux tableaux de fumée d'Otto Piene, intitulés « Aurora » et « Ave » (4), disposés en angle à gauche de l'entrée, sont en harmonie avec l'architecture transparente du hall. Juste à côté de l'ascenseur en verre des visiteurs (5) se trouve le centre de visiteurs du Parlement (6) qui vient d'ouvrir ses portes en 2016. En empruntant l'escalier en pierre (7), les

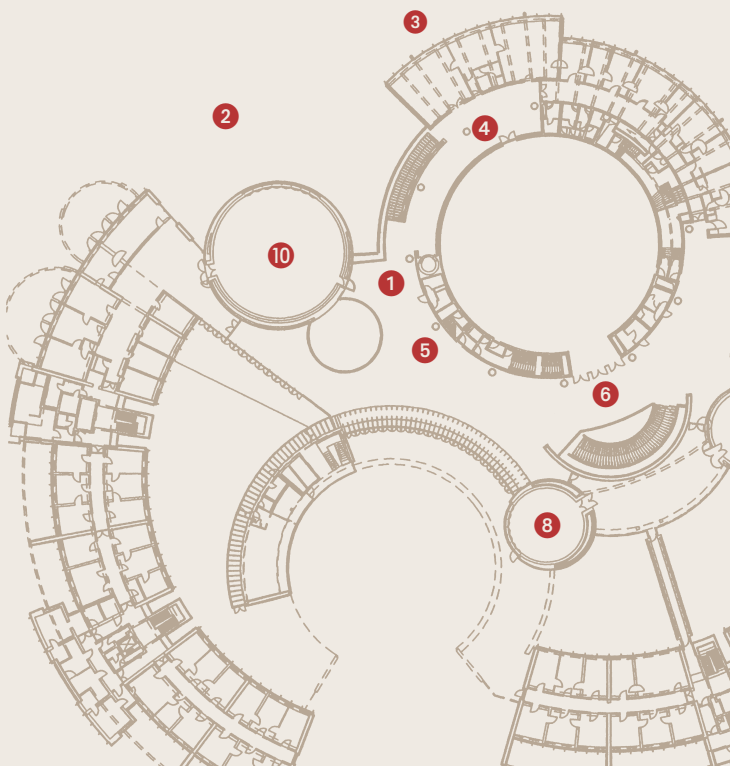




visiteurs, les députés ainsi que les collaborateurs accèdent au restaurant et aux salles communes situés dans l'étage en bas. La salle de lecture de la bibliothèque (8), visible du foyer, donne également sur le Rhin. Les livres et les magazines sur la politique, le droit et l'histoire contemporaine sont à la disposition de toutes les personnes intéressées pour consultation sur place. Au bar expresso situé au-dessus, il est possible d'observer le va-et-vient des hommes et des femmes politiques (9). Directement derrière le ves-

taire, un petit couloir mène à des bureaux que le Parlement met à disposition du cabinet de la ministre-présidente du Land (10). Sous le perron à droite, le « Phoenix » (11), créé par Ewald Mataré en 1949, rappelle la renaissance démocratique après la dictature nazie. En face, vous trouvez la « Salle du silence » (12), une création du professeur Gotthard Graubner. Deux corps colorés de taille différente attirent autant les yeux que la pensée. Cette salle invite au calme et à la méditation. Espace particulier, elle est





ouverte à tous – aux croyants aussi bien qu’aux non-croyants.

Perron (à gauche)

Par le perron de gauche (1), vous accédez au promenoir. À votre droite, autour de la salle de lecture de la bibliothèque, vous voyez la fontaine de Heinz Mack qui, tout comme Otto Piene, appartenait au groupe d’artistes Zero. Agencées dans

un angle de 150°, les marches remplies d’eau qui se nivellent doucement reprennent les principes de construction du bâtiment à travers leur forme et leurs matériaux. La grande façade vitrée à votre gauche s’ouvre sur le port et le Rhin. Construit dans un ancien bassin du port, le Parlement fait, en effet, partie du parc public du Rhin de Bilk. Seuls les cortèges de manife-





stants doivent garder une certaine distance – pour eux s’applique un périmètre de sécurité qui reste cependant modéré. À l’extérieur, vous pouvez apercevoir un objet cinétique faisant partie du Parlement : l’œuvre « one up, one down – excentric » (2) de l’artiste américain George Rickey. Cet objet transmet de manière encore plus explicite que la fontaine les idées du mouvement et

de la dynamique. En position exposée, suspendues à 13 mètres au-dessus du Rhin, se trouvent la salle d’audience et le bureau de la Présidente du Parlement (3). En face, sur le mur extérieur de la salle plénière, se trouvent les portraits (4) des anciennes présidentes et des anciens présidents du Parlement. En règle générale, ils sont élus sur proposition du groupe parlementaire majoritaire lors de la première séance, séance constitutive, de la période législative. Pendant la période législative actuelle, c’est Carina Gödecke (SPD) qui veille sur la dignité et les droits du parlement. Elle dirige les affaires du Parlement, préside aux séances plénières en alternance avec les vice-présidents et elle est la maîtresse des lieux.

Promenoir

En passant devant des tableaux d’artistes reconnus de Rhénanie du Nord-Westphalie (5), votre visite vous mène aux portes d’entrée de la salle plénière (6). En tant que lieu de débats et de décisions politiques, cette salle constitue le centre du bâtiment parlementaire. Dans les salles adjacentes (7,8,9,10) se déroulent les séances des groupes parlementaires et des commissions. En tant qu’espace d’entretiens politiques informels entre les



députés ou encore de ces derniers avec les représentants des intérêts des lobbys, c'est un endroit de va-et-vient animé, surtout les jours de séances plénières. À gauche des portes de la salle plénière, vous voyez une œuvre d'art exceptionnelle. Günther Uecker, l'artiste, a intitulé cette œuvre composée de cercles superposés de couleurs et de clous « Interferenzen » (Interférences) (11). Les portes d'entrée de la salle plénière portent les inscriptions qui servent pour un procédé de vote *par les pieds* (le soi-disant procédé du *Hammelsprung*, du saut du bouc) ; les députés votent en entrant dans la salle en passant consciemment par la porte respective inscrite « Oui », « Non » ou « Abstention ».

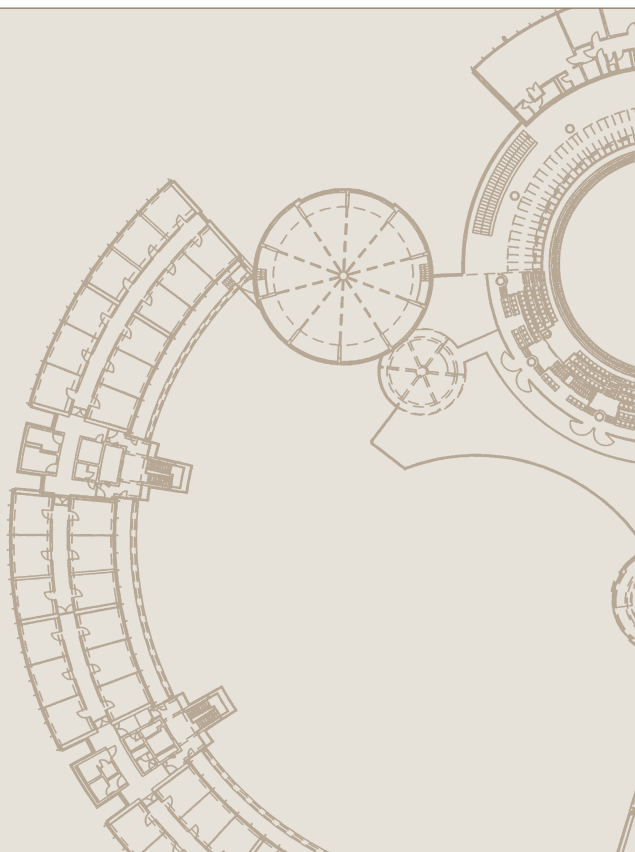
Salle plénière

C'est ici que les 237 députés se retrouvent 30 jours par an pour les séances plénières. Ils se réunissent pour se consulter à propos de projets de lois, de sujets actuels de la politique du Land ainsi que pour demander des précisions sur les déclarations du gouvernement et pour débattre de ces dernières. Dans le cadre de la procédure législative, ces séances plénières servent surtout à informer le

public ; le débat en séance plénière d'un projet de loi rend compte, sous forme comprimée dans le temps, de la formation des opinions qui murissent souvent pendant des mois au sein des commissions et des groupes parlementaires.

Comme toutes les grandes organisations, le Parlement délègue, lui aussi, le travail sur un sujet concret et le travail sur les détails à des groupes de travail plus petits. La décision finale est cependant réservée à l'ensemble des députés lors de la séance plénière. Les jours de séances plénières, des listes de présence sont disposées sur les pupitres à droite et à gauche de l'entrée. La disposition traditionnelle des parlements allemands, suivant celle des bancs d'une église, a été remplacée par une disposition en cercle et les bancs du gouvernement du Land ont été placés au même niveau que ceux des députés. Cette égalité des bancs du parlement et du gouvernement représente l'égalité des deux organes constitutionnels, parlement et gouvernement. Cependant, les sièges de la présidence du Parlement occupent une position d'exception. Des 237 députés du Parlement, 98 sont de la SPD, 68 de la CDU, 29 du Bündnis90/Die





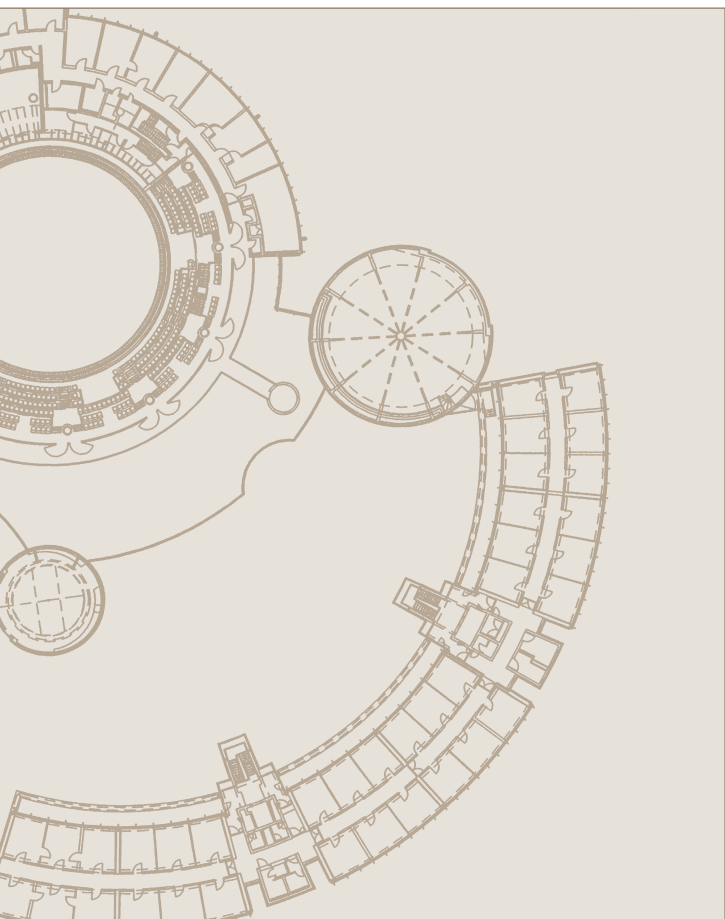
Grünen, 22 de la FDP et 18 des Piraten. S'y ajoutent deux députés non-inscrits. Pour connaître l'attribution exacte des places, vous pouvez consulter le grand plan à l'entrée.

Tribune des visiteurs

La construction de la toiture en appentis segmentés qui recouvre la salle plénière n'intéresse

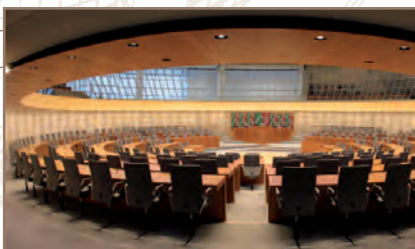
pas uniquement les techniciens. La charge principale du toit est soutenue par douze liens en treillis qui, depuis un point de jonction au centre de la salle, s'étendent comme des rayons jusqu'aux piliers en béton sur les côtés de la salle plénière. En raison du plan irrégulier du toit, ces liens ont des longueurs différentes (entre 3,8 et jusqu'à





20,5 m) en partant des piliers en béton. Le 5^{ème} étage est réservé au public. La tribune des visiteurs peut accueillir 200 citoyens et citoyennes intéressés. Derrière la paroi en verre se situe la centrale technique de la salle plénière. Le bloc à côté représente la tribune des journalistes. C'est dans les

cabines de speakers semi-ouvertes de cette tribune qu'ils fournissent leurs commentaires lors de transmissions télévisées. Le bloc suivant de la tribune est réservé aux collaborateurs des ministères, aux représentants des églises et aux organisations d'intérêt social et au corps diplomatique.



Le Parlement en chiffres

■ Terrain

Superficie du terrain	30 064 m ²
Surface couverte	10 630 m ²

■ Bâtiment

Largeur maximale	105 m
Longueur maximale	195 m
Hauteur (6 niveaux)	21 m
Surface utile principale (bureaux etc.)	20 353 m ²
Surface utile secondaire (WC, locaux techniques)	2 239 m ²
Surface fonctionnelle (gaines etc.)	7 093 m ²
Surface de circulation	40 713 m ²
Volume construit	355 425 m ³

■ Pièces

Bureaux	603
Salles de réunions	25

■ Salle plénière

Surface	725 m ²
Diamètre	30 m
Capacité	299 personnes

■ Tribune du public

Surface	413 m ²
Capacité	336 personnes

■ Parkings

787 places

■ Frais de construction

163,0 millions €

Bâtiment annexe	11,6 millions €
-----------------	-----------------

■ Durée de construction

1982 - 1988


Bâtiment annexe	2009 - 2010
-----------------	-------------

Restructuration salle plénière	été 2012
--------------------------------	----------

■ Bureau d'architectes

Eller, Maier, Moser, Walter et partenaires





Service visiteurs – Si vous souhaitez en savoir plus sur le travail du Parlement ou si vous désirez assister à une séance plénière, vous pouvez convenir d'une date auprès du Service visiteurs.

Besucherdienst des Landtags

Postfach 10 11 43, 40002 Düsseldorf

Tél. : 0211 / 884 - 2955 / - 2302

Fax : 0211 / 884 - 3009

E-mail : besucherdienst@landtag.nrw.de

Mentions légales

Éditrice :

La Présidente du Parlement
de Rhénanie du Nord-Westphalie

Textes et rédaction : Irmgard Birn

Photos : Bernd Schälte, Thomas Schneider

Conception : www.barbara-schmitz.de

Impression :

GWN Gemeinnützige Werkstätten Neuss GmbH

Version : septembre 2016